



?? Mise à jour du guide Organiser une buvette 2025

Actualité législative publié le 30/01/2025, vu 244 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://assistant-juridique.fr)

L'ouverture d'une buvette nécessite de respecter un certain nombre de formalités et de respecter une réglementation contraignante, notamment lorsque l'association compte servir des boissons alcoolisées.

Une association loi 1901 ou loi 1908 peut ouvrir une buvette permanente ou temporaire, réservée ou non à ses adhérents.

Le guide "[Ouvrir une buvette 2025](#)" vous présente la procédure à suivre et les précautions à prendre.

Contenu du guide

Présenté sous forme de questions-réponses complètes et détaillées, ce [guide](#) répond à toutes vos interrogations :

- Quelles buvettes faut-il déclarer ?
- Quelles formalités pour ouvrir un bar permanent ?
- Peut-on proposer des boissons alcoolisées dans n'importe quelle association ?
- Dans quels cas les recettes de la buvette sont-elles imposables ?

En plus de vous guider tout au long du processus, notre guide vous permet d'éviter les erreurs juridiques et autres pièges potentiels.

Ce guide s'adresse aux associations loi 1901 et aux associations loi 1908 (Alsace-Moselle). Il a été mis à jour pour la dernière fois le 30/01/2025.

Avantages du guide

Parfaitement à jour, ce [guide](#) de 29 pages vous permet :

- de déterminer dans quels cas votre association peut organiser une buvette ;
- de réaliser facilement les formalités exigées par la loi ;
- de bénéficier de conseils pratiques pour gérer votre évènement : assurance, hygiène,

sécurité, vente aux mineurs...

- d'identifier les conséquences que cet évènement peut avoir sur le régime fiscal de votre association.

Présenté sous forme de fichier PDF, il peut être téléchargé et imprimé autant de fois que vous le souhaitez.